



## Modèle de note d'information DIF

**A remettre  
à votre assistant  
maternel  
une fois par an**

Date .....

Madame/Mademoiselle/Monsieur,

En votre qualité d'assistant(e) maternel(le) agréé(e), vous pouvez avoir accès au Droit Individuel à la Formation (DIF).

Ce droit vous permet de cumuler 24 heures par an, pendant 5 ans (soit 120 heures maximum) que vous pouvez utiliser pour suivre une formation.

Pour connaître le nombre exact d'heures dont vous pouvez disposer, nous vous invitons à contacter votre organisme de protection sociale :

IRCEM  
[www.ircem.com](http://www.ircem.com)

Signature de l'employeur

### **A NOTER !**

Informez tous les ans l'assistant maternel de ses droits au DIF est une obligation.

Pour vous y conformer, recopiez le modèle proposé, remettez un exemplaire à l'assistant maternel et faites-lui signer une copie que vous conserverez.

### **Un conseil !**

Transmettez la note d'information au cours du premier trimestre de l'année et ce, même si votre enfant est accueilli par son assistant maternel depuis moins d'un an.

